



## DISPOSITIF MUNICIPAL D'AIDE AUX LOYERS COMMERCIAUX

Délibération du Conseil municipal n° DEL19/165 du 27 juin 2019 et 19/187 du 10 octobre 2019

### FORMULAIRE DE DEMANDE

Coordonnées du  
**DEMANDEUR**  
de l'aide au loyer  
(Titulaire du bail)

Prénom - Nom : .....

Adresse : .....

Tél. / Portable : .....

Email : .....

#### Identification du local

Adresse postale : .....

Réf. cadastre : ..... Surface : ..... m<sup>2</sup> Réserve : ..... m<sup>2</sup>

Situation locative :  local commercial vacant  local commercial occupé

Création d'activité  Reprise d'activité existante  Reprise et changement d'activité

#### Projet

Nom de l'enseigne : .....

Type d'activité : .....

Code APE/NAF : ..... N° SIRET : .....

Type de bail :  Précaire  3-6-9  Mixte

Durée (si précaire) : ..... mois

Loyer mensuel hors charges : ..... € H.T.  paiement mensuel

Caution : ..... €  paiement trimestriel

Coût des charges : ..... € / mois  non soumis à TVA

Coût Total loyer : ..... € / mois Hors TVA

Présence de WC accessible à la clientèle :  OUI  NON

Local accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) :  OUI  NON

Demande dispositif « Aide au TPE » (Communauté de communes VSB) :  OUI  NON

Autres aides :  OUI  NON

Si « OUI » lesquelles : .....

#### Autres renseignements

Direct propriétaire  Mandataire (Agence) : .....

Prénom - Nom : .....

Adresse : .....

Tél. / Portable : .....

Email : .....

Coordonnées du  
**BAILLEUR**  
du local commercial

**Pièces  
à  
fournir**

- Lettre de demande à l'attention de Monsieur le Maire
- Récépissé d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés / Répertoire des Métiers
- Extrait K-Bis de moins de 3 mois
- Une attestation d'assurance des locaux commerciaux
- Pièce d'identité (CNI, passeport)
- Bail commercial
- Quittances de loyer
- RIB avec IBAN

La ville de Vierzon développe ce dispositif d'aide pour favoriser toute initiative privée permettant de fournir les services et commerces de proximité indispensables à la vitalité économique et sociale du territoire, en cœur de ville, correspondant au périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

L'aide consiste à prendre en charge la location des murs des commerces dans la limite d'un plafond déterminé à 20 400 €, sur une période de 24 mois. Sont exclus les agences bancaires, immobilières, les agences de courtage et d'intérim et les professions libérales.

**Cas N°1 : Pour les commerces non en tension** sur le territoire ou ne figurant pas au répertoire des métiers :

- 75 % du loyer commercial mensuel, dans la limite de 1 000 € par mois pour la 1ère année,
- 40 % du loyer commercial mensuel, dans la limite de 600 € par mois la seconde année.

Afin de favoriser la réinstallation de métiers de proximité avec qualification, l'aide financière est majorée pour les métiers d'artisanat et notamment ceux en tension sur le territoire et inscrits au répertoire de métiers.

**Cas N°2 : Pour les commerces de métiers en tension**, figurant au répertoire des métiers. À ce jour, cette liste comprend les métiers de : boulanger, pâtissier, chocolatier, boucher, charcutier, traiteur, poissonnier, cordonnier, fleuriste.

- 100 % du loyer commercial mensuel, dans la limite de 1 000 € par mois pour la première année,
- 50 % du loyer commercial mensuel dans la limite de 600 € par mois la seconde année.

En contrepartie, les bénéficiaires de l'aide s'engagent à

- Informer une fois par an la ville de Vierzon de l'état financier de leur commerce.
- Maintenir leur activité commerciale pendant une période minimale de 24 mois ; à défaut, un remboursement de l'aide versée leur sera demandé par la Ville.

\*\*\*\*\*

(Signature du demandeur)

Vierzon le, .....

Cadre réservé à l'instruction	N° de dossier :	ALC N° /20
	Date du dépôt de la demande :	
	Date du passage en commission :	